AUX CORRESPONDANTS.

L'écrit du correspondant qui signe 'La Vérité' est inadmissible, d'abord parce que Pauleur à gardé l'anonyme, et ensuite parce que L'Observateur étant un journal purement politique ne peut contenir aucune polémique religieuse.

'Arpenteur' sous considération.

NOUVELLES DIVERSES.

-A. Stuart écr. a été nommé juge de la cour supérieure en remplacement du juge Morin qui a été nomiré codificateur des

-Messieurs Benudry et Ramsay ont été nominés gressiers de la commission chargée do codifier les lois.

-On dit aussi que monsieur Morin député de Terrebonne doit être nommé solliciteur du Bas-Canada.

:- Enfin monsieur Alleyn sur le dos duquel on a si souvent promis de laisser tomber la robe de soie doit définitivement prendre place sur le banc judiciaire. Seulement tous ces changements n'auront lieu qu'après la session.

Monsieur Cartier veut donner bonne bouche à ses partisans.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Sans connaître les fondateurs du Courrier du Canada, chacun crovait feur but fouable; le prospectus le disait et la maxime 'Je crois, j'espère et j'aime' promettait encore plus.

Après avoir choisi J. C. Taché, écuier, comme rédacteur, ils se crurent certains de leur affaire et s'endormirent, comme des bienheureux avec des rèves bleus et dorés.

Depuis les omelettes du béat réducteur jusqu'à l'inconcluable conclusion de son histoire, pas une ligne n'est empreinte de charité; mais la foi, mais l'espérance s'y montrent sous toutes les formes. On croit au sirage, etc. On espère que les rayons argentés du pouvoir viendront éclairer ce bon pouvons omettre cette occasion sans reconmonsieur Jean-Charles, et.....

Cette foi et ces espérances sont fondées. Le ponvoir vous récompensera, monsieur Jean-Charles, pour avoir combattu et méprisé les hommes de toutes les classes qui ent à cœur l'intérêt de notre district.

Vous avez toujours essayé d'écraser ceux qui sont venu en avant avec de bonnes mesures. Peu importait que ces hommes fussent des M. P. P. ou des conseillers de la justice au Palais de Justice ou elle se

Vous êtes là prêt à juger, condamner et flageller l'audacieux qui ose rappeler à dé à la législature de nommer des commisà Langevin, Simard et compagnie une partie essentielle de leur devoir. Le sirage et titution, les directeurs ne seraient pas aules écus sont de bons motifs, mais le dépit jourd'hui traités de voleurs et que les déde n'en pouvoir faire autant, est le plus posants auraient leur argent. puissant de tous ceux qui vous font agir uinsi.

vous n'avez fait que du mal au peuple. Vous le savez, your chragez et voilà ce qui vous

fait oublier votre prospectus et votre maxime:

'Je crois, J'espère et J'AIME.'

Monsieur le rédacteur,

La faillite de la Caisse d'Economie de Saint-Roch a jeté dans la misère heaucoup de familles qui sans cela n'auraient pas été obligées de vendre leurs propriétés on de mendier leur pain, cet hiver. Sans vouloir accuser l'un des directeurs plus qu'un autre je crois que le seul moyen de connaître la vérité sur cette affaire et de rendre justice aux déposants et aux directeurs était de demander à la législature de tenir une enquête la-dessus.

Vers 1849 ou 1850 la Banque d'Epargne de Montréal se trouva tout à coup assiègée par les déposants. Des bruits mal ou bien fondés avaient jeté la crainte dans l'esprit des gens et tons voulaient retirer leurs économies. Devant cet orage la législature se saisit de l'affaire et une enquête avant été tenue les affaires de la banque furent examinés minutieusement. Si bien qu'après quelques mois et malgré l'extravagance et la précipitation de la plupart des déposants, la Banque d'Epargne de Montréal paya DIX-NEUF CHELINS ET DEMI dans le louis!

De plus voici le témoigrage qu'ont donné les commissaires nommés par le gouvernement pour régler cette affaire. Ce témoignage fait le plus grand honneur aux intéressés:

" A notre invitation, le président de la 'Savings Banks' (de Montréal) John Redpath, écuier, nous honora d'une visite à notre bureau, et entra dans diverses explications verbales ayant rapport à l'administration passée de la banque. Il offrit en même temps, de la manière la plus franche, l'accès le plus entier à tous les tivres et papiers de la banque, et aussi toute information dont nous pourrions avoir besoin dans le cours de ros recherches. Nous ne naître l'esprit libéral avec lequel cet offre du président a été invariablement mis en pratique par tous les employés de la banque, ainsi que l'assistance en tout temps donnée gratuite pour donner des éclaireissements sur les comptes et l'état des livres, assistance sans laquelle il eut été difficile pour les commissaires de débrouiller ces comptes."

Nous croyons que si au lieu de chercher trouve rarement, les déposants de la Caisse d' Economie de Saint-Roch eussent demansaires pour examiner les fivres de cette ins-

Mais il vaut mieux tard que jamais. Que les déposants essaient ce moyen et peut être Depuis que vous avez laissé l'étoffe grise obtiendront ils plus de justice du parlement que du juge Morin.

CAISSE D'ECONOMIE:

Monsieur le rédacteur.

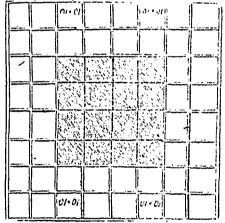
Permettez-moi de me servir de votre journal pour demander au 'Comité de Santé' s'il n'a point le pouvoir d'empêcher que toute une population soit empoisonnée par le ciment de Pierre Gauvreau? L'odeur de ce ciment pénêtre dans les maisons et affecte à un tel point la santé, que les citoyens dont les propriétés sont situées auprès de cette manufacture de ciment ne peuvent les louer. Pierre Gauvreau lui-même sentant l'effet dangereux de ce ciment va quitter la ville pour la campagne. N'y aurait-il pas moven de l'obliger à aller fabriquer son ciment ailleurs que dans la ville?

Santé.

MARIAGE.

Le 19 de janvier, à Carondelet, Saint-Louis, Missouri, par le révérend Henricks, monsieur George Saint-Cyre, à demoiselle Emilie Jobin, tous deux ci-devant de Saint-Roch de Qué be c. 300

ANNONCES.



Il y aura, vendredi prochain, à l'heure et au lieu ordinaires, une assemblée des membres du Fanal Rouge.

> O. 4. B. S. F. R.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre a deux étages, située sur le côté nord de la rue Saint-Valier, No. 90. S'adresser à L. M. Darvenu, notaire, fanbourg Saint-Jean, No. 56, où au soussigné rue Saint-Valier No. 90.

EVARISTE MARCEAU,

Québec 15 février 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec unemaison en bois, à une étage, située foubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. Minguy:

3 novembre, 1358.

L. M. BARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACTEUR -